



Cabinet du Maire
VILLE DE LAVAL

Le 14 janvier 2009

Monsieur Qussaï Samak
Président de la Commission sur le Train de l'Est
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 19 décembre dernier sollicitant la position de la Ville de Laval au sujet du « Train de l'Est », notamment en ce qui concerne un tracé qui emprunterait le territoire de Laval.

J'aimerais tout d'abord rappeler que le 9 septembre 2001, je participais avec messieurs Jean-Marc Robitaille et Richard Marcotte, maires de Terrebonne et de Mascouche, à une manifestation d'appui à l'implantation d'un train reliant Mascouche, Terrebonne, Laval et Montréal. À cette occasion, des milliers de personnes ont pu voyager à bord d'un train, affrété par l'AMT, qui empruntait le parcours passant par notre municipalité.

En 2002, la Société de transport de Laval écrivait à madame Florence Junca Adenot, présidente-directrice générale de l'AMT, que : « quant au développement du réseau de trains de banlieue, nous réitérons notre intérêt à être associés plus activement aux études de marché et de faisabilité des lignes qui traversent (ligne de Blainville, projet d'électrification) ou pourraient traverser (ligne de Mascouche) notre territoire. »

À son programme triennal d'immobilisations (PTI) 2004-2005-2006, l'AMT indiquait, relativement au *projet D.9 Ligne Mascouche* que : « Une étude de marché (potentiel de 5 600 passagers par jour) et une analyse bénéfices/coûts ont été réalisés en 2000. Les résultats de ces évaluations se sont avérés positifs et ont été présentés aux différents partenaires. Les municipalités de Mascouche, Terrebonne et Laval sont favorables au projet, de même que le CIT des Moulins et la MRC. »

À l'automne 2004, la STL écrivait de nouveau à la direction de l'AMT : « Nous savons que les études du prolongement vers Mascouche et Terrebonne se sont poursuivies en 2004, que des résultats de simulations sont disponibles, mais nous n'avons toujours pas eu accès à ces résultats, ce qui est inacceptable. »

.../

À son PTI 2005-2006-2007, l'AMT annonçait pour 2005 la mise en place d'un « service de trains de banlieue entre Laval et Mascouche sous forme d'une expérience pilote (service de 3 départs le matin et de 3 retours le soir). Ce service desservirait les municipalités du CIT des Moulins et de l'est de Laval ».

Dans son PTI 2006-2007-2008, elle annonçait également que « des études pour la mise en place d'un train dans l'axe Laval/Terrebonne/Mascouche, incluant une variante d'une desserte Laval (métro Concorde)/Mascouche ont été réalisées. Ces études seront actualisées à la lumière des résultats des études de trains en cours dans l'axe Montréal/Repentigny qui comprend une option de desserte de Mascouche via un nouveau lien ferroviaire entre les autoroutes 25 et 40, le long de l'autoroute 640 ». La STL et la Ville de Laval n'ont pas été associées à ces études et n'ont pas eu accès à leur contenu.

Dans son PTI 2007-2008-2009, l'AMT indique que le projet de train de l'Est passant par les villes de Montréal, Repentigny, Terrebonne et Mascouche a été autorisé. L'Agence métropolitaine de transport écrivait alors que « plusieurs études relatives à la demande en transport et au marché ciblé, aux inventaires et aux impacts environnementaux, aux aspects économiques, à la conception des infrastructures ferroviaires et la conception des gares ont été complétées ou sont en voie d'être complétées (...). En ce qui a trait au matériel roulant, l'AMT est en voie de compléter les documents techniques requis, dont les devis de performance, en vue de leur acquisition et ce, considérant le marché actuel des fournisseurs. » Encore ici, la STL et la Ville de Laval n'ont jamais été associées à ces études et n'ont pas eu accès à leur contenu.

Le constat suivant se dégage clairement de ce récapitulatif : la Ville de Laval a toujours été favorable à l'implantation d'une desserte ferroviaire de l'est de son territoire. Malheureusement, elle n'a jamais eu à sa disposition les études et analyses qui lui auraient permis de juger du bien-fondé économique et environnemental de ce projet. De plus, elle n'a pas eu accès aux évaluations qui ont amené l'AMT à privilégier l'option d'une desserte passant par Montréal et Repentigny.

Dans ces circonstances, la position actuelle de la Ville de Laval reste la même : elle est très favorable au développement du transport collectif sur son territoire et serait évidemment prête à accueillir une nouvelle desserte ferroviaire à Laval. Cependant, dans l'état actuel du dossier, rien ne nous permet de confirmer ou d'infirmer la validité des choix qui ont été faits par l'AMT. Nous restons cependant disponibles et intéressés, comme nous l'avons toujours été, à participer à toutes études qui nous permettraient d'établir l'intérêt économique et environnemental d'un tracé empruntant le territoire de Laval.

J'espère que cette lettre saura répondre à vos interrogations sur la position de la Ville de Laval, et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Gilles Vaillancourt
Maire